

222C0661
FR0000130213-OP004-A01

22 mars 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les titres de la société.

LAGARDERE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 222C0414 du 21 février 2022

1. Le 22 mars 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société LAGARDERE SA (LAGARDERE) en réponse au projet d'offre publique d'achat déposé, le 21 février 2022, par BNP Paribas, CIC, Lazard Frères Banque, Natixis et Société Générale¹, agissant pour le compte de la société européenne Vivendi, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Eight Advisory, représenté par M. Geoffroy Bizard, mandaté, le 21 décembre 2021 par le conseil d'administration de la société LAGARDERE (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 4° du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société LAGARDERE en date du 21 mars 2022 en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LAGARDERE sont applicables.

¹ Seules BNP Paribas, CIC, Natixis et Société Générale garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.